

**SERVICES DE SOUTIEN A DOMICILE
TARIFS 2019**

Agrément Qualité N° SAP266401165 délivré le 29 juin 2012 par la Préfecture des Pyrénées-Atlantiques.

I – SERVICE PRESTATAIRE D'AIDE A DOMICILE

Intervention 7 jours sur 7, de 8 heures à 20 heures.

Tarifs de Référence	Jours ouvrables	Dimanches et jours fériés
Tarif CNAV (au 1.1.2019)	20,80 €/H	23,70 €/H
Aide Sociale (au 1.1.2019)	23,40 €/H	23,40 €/H
APA (au 1.1.2019)	23,40 €/H	23,40 €/H
PAYANTS (au 1.1.2019)	24,03 €/H	24,03 €/H

II – SERVICE MANDATAIRE D'AIDE A DOMICILE

Intervention 7 jours sur 7, de 8 heures à 20 heures.
Pas de frais de dossier ni de droit d'entrée.

Tarif horaire net : (toutes charges comprises) à compter du 1.1.2019

- Employeur âgé de + 70 ans : 14,14 € (CDI) – 15,38 € (CDD)
- Employeur âgé de – 70 ans : 15,41 € (CDI) – 16,98 € (CDD)

Frais de gestion dégressifs en fonction du nombre d'heures réalisées dans le mois

TARIFS	NOMBRE D'HEURES REALISEES	MONTANT au 1.4.2016
1	Jusqu'à 34 heures/mois	1,37 €/H
2	De 35 heures à 57 heures/mois	0,99 €/H
3	A partir de 58 heures/mois	0,57 €/H

III – PORTAGE DE REPAS

Livraison du lundi au samedi inclus.

Le repas du dimanche et des jours fériés est livré la veille.

Mise en place : prévenir la veille, avant 16 heures, pour livraison le lendemain.

TARIFS	RESTE A VIVRE	PARTICIPATION DU BENEFICIAIRE
A	Moins de 500 €	7,00 €
B	Plus de 500 €	8,15 €

IV – TELE-ASSISTANCE

Ressources		Téléphone			Téléphone avec internet		
Personnes seules	Couples	Tarifs	Aide du	Montant du bénéficiaire	Tarifs	Aide du	Montant du bénéficiaire
			CCAS			CCAS	
Jusqu'à 803,20 €	Jusqu'à 1246,97 €	16,10 €	10,20 €	5,90 €	21,10 €	10,20 €	10,90 €
803,21 € à 1063,20 €	1246,98 € à 1506,97 €	16,10 €	5,10 €	11,00 €	21,10 €	5,10 €	16,00 €
1063,21 € à 1583,20 €	1506,98 € à 2026,97 €	16,10 €	0,00 €	16,10 €	21,10 €	0,00 €	21,10 €
Au-dessus de 1583,20 €	Au-dessus 2026,97 €	19,90 €	0,00 €	19,90 €	24,90 €	0,00 €	24,90 €

La Participation du bénéficiaire est fonction du fournisseur choisi (Présence Verte ; Secours Assistance ; Vitaris).

V – PETIT BRICOLAGE

Montant maximum des travaux par année civile : 282 €

Frais fixes annuels : 23 €

Temps passé en déplacement et intervention : 38 € de l'heure

Délai d'intervention : maximum 8 jours.

Grille de ressources et participation financière des bénéficiaires :

RESSOURCES		PARTICIPATION DU BENEFICIAIRE	
PERSONNE SEULE	COUPLE	% du coût	Frais fixes annuels
Jusqu'à 803,20 €	Jusqu'à 1 246,97 €	10 %	23 €
De 803,21 € à 933,21 €	De 1 246,98 € à 1 376,98 €	35 %	23 €
De 933,22 € à 1 063,22 €	De 1 376,99 € à 1 506,99 €	70 %	23 €
De 1 063,23 € à 1 193,23 €	De 1 507 € à 1 637 €	90 %	23 €
Plus de 1 193,23 €	Plus de 1 637 €	100 %	23 €